

---

## MERRI G03

# Actes Hors Nomenclatures

---

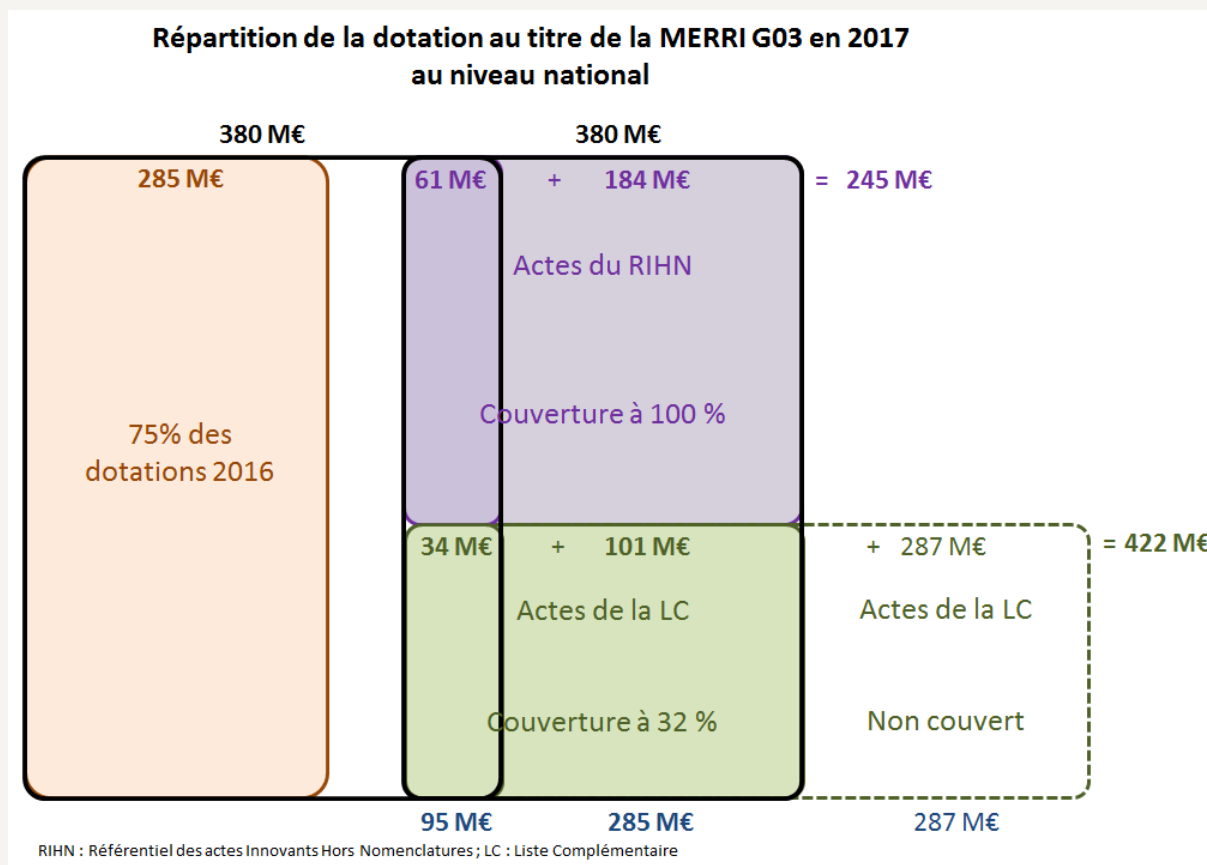
### DOCUMENT EXPLICATIF C1 2017

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les données d'activité des établissements de santé concernant les actes hors nomenclatures, qu'ils soient inscrits au Référentiel des actes Innovants Hors Nomenclatures (RIHN) ou sur la Liste Complémentaire (LC), sont remontées via le logiciel FICHSUP. Les données remontées début 2017 sur l'activité annuelle de 2016 présentaient certaines incohérences (non-concordance entre les montants facturés par les établissements réalisant la phase analytique des actes et les montants payés par les établissements prescripteurs, montants déclarés ostensiblement supérieurs à la capacité à faire des établissements, ...). Afin d'éviter des effets revenus erronés en fondant la délégation uniquement sur ces données d'activité, il a été décidé de **prendre en compte pour une part importante (75%) les dotations historiques**. Les dotations historiques prises en compte sont celles de 2016, qui contiennent elles-mêmes 25% de prise en compte de l'activité (activité de l'année 2015 déclarée en début 2016).

**Pour la part restante de l'enveloppe (25%)**, la répartition a été effectuée grâce aux données du **tableau G51** de FICHSUP, c'est-à-dire les actes déclarés comme réalisés par les établissements de santé, que ce soit pour les patients de leur établissement ou pour les patients d'autres établissements. C'est le **nombre total d'actes réalisés par l'établissement** qui a été pris en compte. Ces données étant celles à la granularité la plus élevée (détail par acte, contrairement aux deux autres tableaux), les contrôles de cohérence étaient plus aisés que sur les deux autres tableaux ce qui permettait une fiabilité accrue. Pour cette partie de l'enveloppe, la répartition entre actes du RIHN et de la LC a suivi les mêmes règles que l'année passée : **valorisation à 100%** des actes du RIHN et valorisation des actes de la LC avec l'enveloppe restante. Le montant total d'actes du RIHN déclaré étant de 245 189 174,60 €, il reste 134 909 195,40 € pour les actes de la LC. Le montant total d'actes de la LC déclaré étant de 421 808 746,63 €, **le taux de couverture des actes de la LC est donc de 32%**.

Le graphique suivant explicite la répartition effectuée.



## EXPLICATION DES COLONNES DU FICHER EXCEL JOINT (ACTES HN - C1 2017)

### Colonnes D et E

Ces données sont extraites des tableaux des deux premières circulaires budgétaires et tarifaires de 2016 disponibles sur le site du ministère chargé de la santé.

### Colonne F

Cette colonne est la somme des colonnes D et E

### Colonne G

Cette colonne correspond à 75% du montant calculé en colonne F, après prise en compte d'un coefficient de changement d'enveloppe (minoration de 0,02%).

### Colonne H

Cette colonne contient le montant déclaré par chaque établissement de santé pour les actes inscrits au RIHN (d'après la liste publiée sur le site du ministère). Le montant pris en compte est le montant total déclaré sur le tableau G51 (« Actes hors nomenclature : nombre de réalisations »). Pour un nombre limité d'établissements, ce montant a été corrigé après la réalisation de contrôles de cohérence.

**Colonne I**

Cette colonne contient le montant déclaré par chaque établissement de santé pour les actes inscrits sur la LC (d'après la liste publiée sur le site du ministère). Le montant pris en compte est le montant total déclaré sur le tableau G51 (« Actes hors nomenclature : nombre de réalisations »). Pour un nombre limité d'établissements, ce montant a été corrigé après la réalisation de contrôles de cohérence.

**Colonne J**

Cette colonne contient la partie à l'activité de la dotation calculée à partir des déclarations de réalisation d'actes du RIHN de l'activité 2016 :  $25\% \times$  colonne H.

**Colonne K**

Cette colonne contient la partie à l'activité de la dotation calculée à partir des déclarations de réalisation d'actes de la LC de l'activité 2016 avec prise en compte du taux de couverture :  $25\% \times 32\% \times$  colonne I.

**Colonne L**

Cette colonne contient le montant total de la dotation au titre de la MERRI G03 « Actes Hors Nomenclatures » qui est la somme des montants en colonne G, colonne J et colonne K.